

D. Notice sur la vie et les
oeuvres de Joseph-Marie
Dantas Pereira de Andrade,
contre-amiral, membre du
Conseil royal de [...]

D. Notice sur la vie et les oeuvres de Joseph-Marie Dantas Pereira de Andrade, contre-amiral, membre du Conseil royal de la Marine et de celui de Sa Majesté très-fidèle... etc. ([21 décembre 1833]). [s.d.].

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

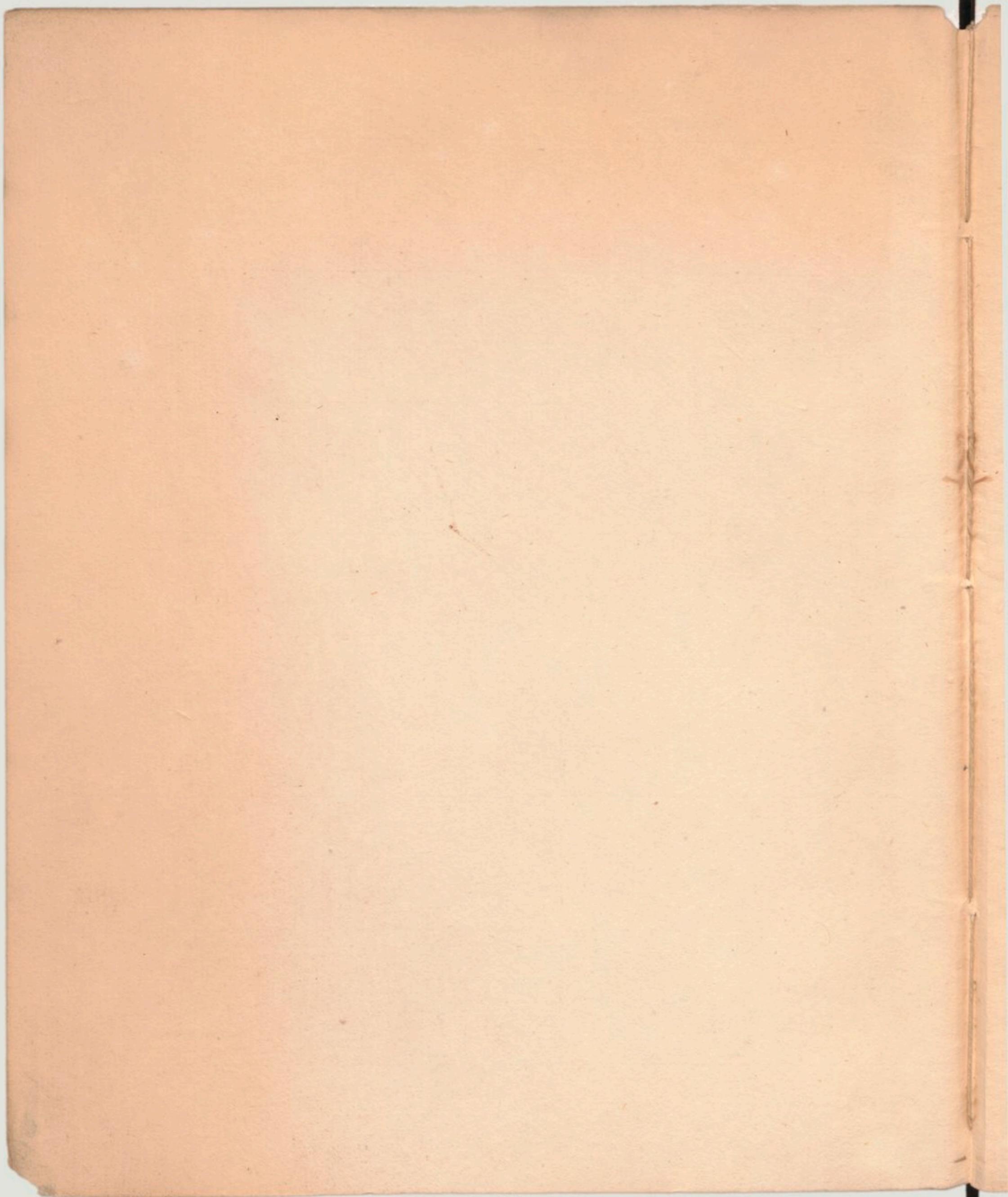
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

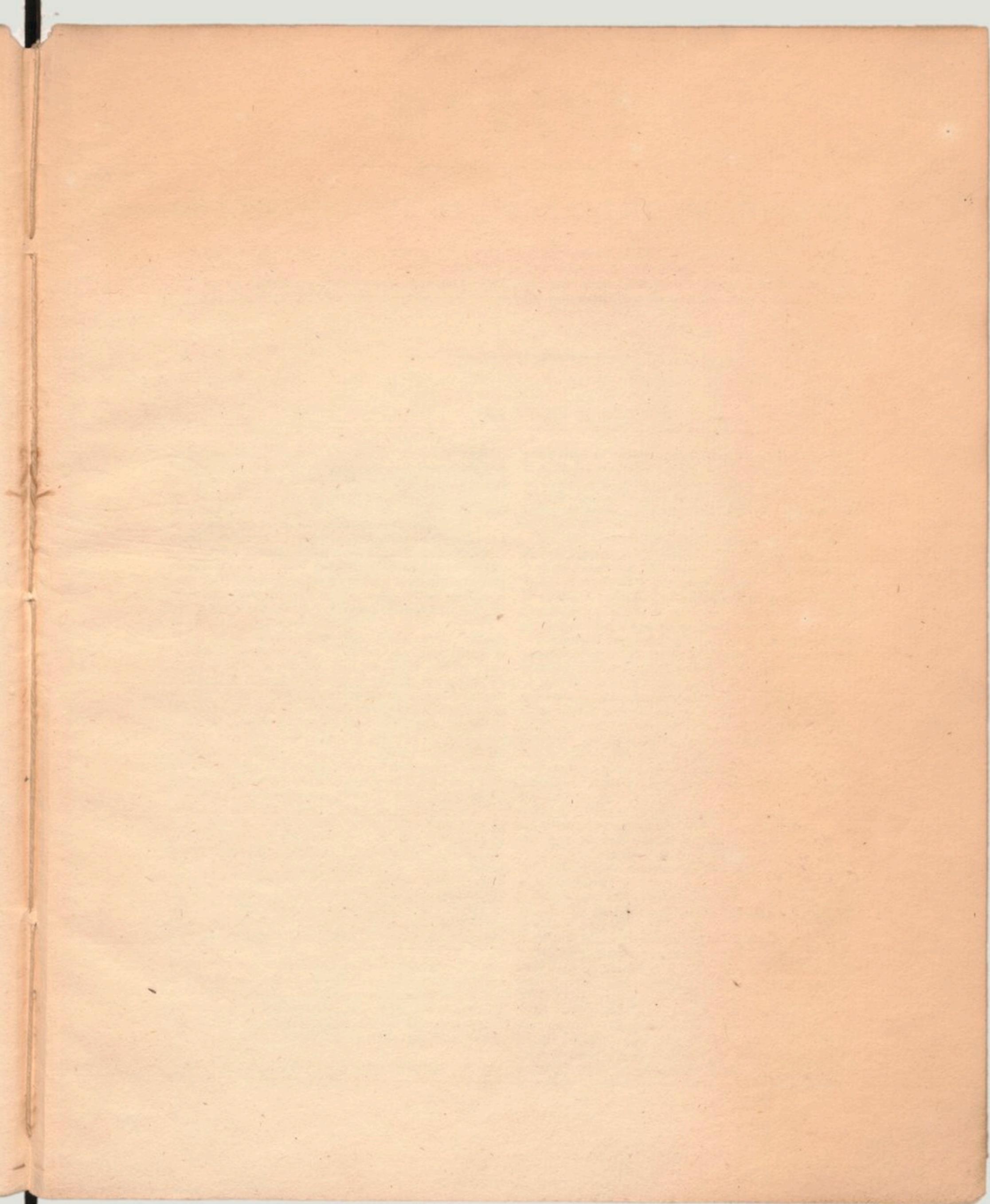
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

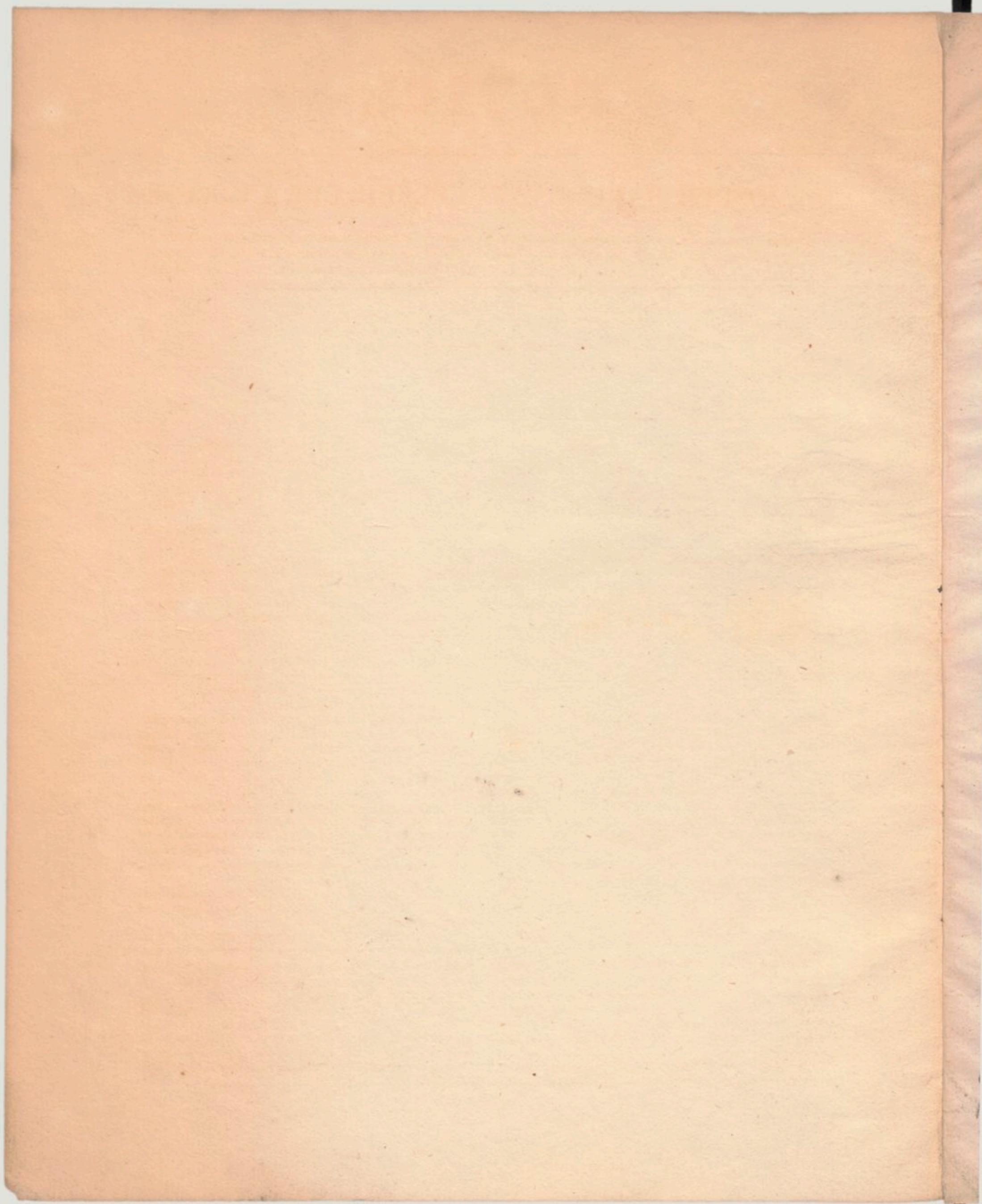
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

00
191







NOTICE

SUR LA VIE ET LES OEUVRES

DE JOSEPH-MARIE DANTAS PEREIRA DE ANDRADE,

CONTRE-AMIRAL, MEMBRE DU CONSEIL ROYAL DE LA MARINE ET DE CELUI DE SA MAJESTÉ TRÈS-FIDÈLE, COMMANDEUR DE L'ORDRE DU CHRIST, UN DES CHEVALIERS DE LA FONDATION DE CELUI DE LA TOUR ET DE L'ÉPÉE, DÉCORÉ DE LA MÉDAILLE DE LA RESTAURATION, SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LISBONNE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DE PHILADELPHIE, ETC.



SA VIE.

Joseph-Marie Dantas Pereira de Andrade naquit, en 1772, dans la ville d'Alemquer, cinq ans après que son père, Victorin-Antoine Dantas Pereira, dans l'âge de vingt-un ans, avait perdu la vue, étant alors gradué enseigne dans le corps du génie, et récemment marié avec Dona Quiterie-Margarida de Andrade.

Malgré la petitesse de leurs moyens, ils donnèrent à leur enfant une éducation assez soignée; et ce fils ayant commencé sa carrière militaire-scientifique en 1786, a eu le bonheur de pouvoir aider à soutenir la maison paternelle dès l'âge de quinze ans, car ses maîtres et son premier commandant lui décernèrent tous les prix ordinaires et un extraordinaire.

En 1789, c'est-à-dire peu après avoir atteint sa dix-septième année, il était capitaine dans le corps royal de la marine; en 1800, on le nomma commandant de la compagnie des Gardes de la marine, où il était entré comme aspirant douze ans auparavant. En 1817 il fut promu au grade de Contre-Amiral, après avoir été nommé membre de la commission chargée de rédiger une ordonnance navale. En 1819, il fut envoyé de Rio-Janeiro à Lisbonne en qualité de Conseiller du roi et de l'amirauté, et nommé en même temps commandeur de l'ordre du Christ, dont il était chevalier depuis 1803; ses services jusqu'à cette époque étant ainsi récompensés, quant à la partie honorifique.

De disciple en 1786, il devint en 1790, professeur de mathématiques à l'Académie royale des gardes de la marine; correspondant de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, en 1793; maître du seigneur infant Don Pierre Charles, en 1797; membre de la Société royale maritime, militaire et géographique, dès sa création, en 1798; directeur de la première Académie, en 1806; secrétaire de celle des Sciences, en 1823; il fut fait membre de la Société philosophique de Philadelphie, en 1827.

En 1821, on l'a nommé Conseiller d'état; en 1823, il a été membre de la commission appelée vulgairement *Junte de la charte*: c'est dans cette commission qu'il a manifesté ses opinions politiques, et dans ce temps il a composé un *Testament politique* qui doit exister manuscrit. En 1828, on l'a vu aux Cortès siéger dans l'ordre de la noblesse.

Il a planté plus de trois mille arbres fruitiers, etc. Il a fait quelque bien, et peut-être à des ennemis. Il a tou-

jours aimé la modération, les bonnes mœurs, la paix, la justice et la science; il n'a pas été sangsue de l'État, au contraire il en est créancier pour des sommes considérables qu'on lui doit de ses appointemens: ses emplois, ses livres, sa famille, ont été l'objet de toutes ses occupations.

Il a toujours obéi au gouvernement suprême établi dans la capitale, où il résidait. Il n'a jamais cherché à faire de prosélytes, et à persécuter ceux qui étaient de différente opinion politique. Son cœur a suivi toujours le *drapeau portugais*, la très-grande pluralité de ses concitoyens, les lois de sa patrie, et ce qu'il a jugé plus avantageux à cette patrie vraiment chérie.

Pendant on ne doit point en conclure qu'il soit ennemi du progrès; pour cela il lui suffirait de savoir que le monde ne changera pas ses anciennes allures: et qu'est-ce que la vie sans mouvement? Mais il pense que les opinions doivent être fondées sur la raison, et les actions sur les droits et sur les devoirs.

Il n'a pas été et il ne sera jamais pour les horreurs de la guerre civile; jamais il ne conviendra que la violence soit le moyen d'étendre l'empire de la raison; jamais il ne sera pour ce mouvement désordonné qui dérange les fonctions vitales de la société au point de lui devenir mortel.

De même qu'il ne consent pas que ses amis l'élèvent au-dessus du rang qui doit lui appartenir, il ne craint pas que ses ennemis le rabaissent au-dessous de ce rang: car ses œuvres montreront à la postérité impartiale tout ce qu'il est dans le sens moral, civil, politique et scientifique.

Maintenant même ces œuvres prouvent une partie de ses efforts pour faire prédominer dans son département la science, les lois, et l'ordre.

Pour mettre le lecteur à même de juger s'il a contribué quelque peu aux progrès de la science, on donnera dans les notes *b* et *c* une très-concise description analytique du plus essentiel qu'on trouve dans les nos 19, 21 et 22 du catalogue suivant.

En 1803 il s'est marié avec Dona Marie-Eugénie *da Cunha*, qui lui donna quatorze enfans, dont sept restent encore en vie, quatre garçons et trois filles. Que sa famille ne soit pas malheureuse, et que sa patrie prospère, voilà ses vœux les plus ardens dans les circonstances actuelles.

00
191

1981
Ac.

6

CATALOGUE DES OEUVRES.

Mathématiques.

- 1 * Moyens d'apprendre à compter, écrits par M. de Condorcet, traduits avec des additions et des notes.
- 2 + Calcul des Pensions viagères, par Saint-Cyran, traduit et augmenté, avec un Appendice sur la théorie et la pratique des rentes, escomptes et annuités.
3. Éléments d'Arithmétique universelle, à l'usage du commerce et des finances.
- 4 + Réflexions sur le Commerce des assurances, et plus particulièrement sur les maritimes.
- 5 = Tables logarithmiques des nombres naturels.
- 6 = Réflexions sur quelques sommes des séries arithmétiques.
7. Mémoire métaphysico-géométrique, dans lequel on traite aussi de la mesure des volumes très-irréguliers.
- 8 * — Mémoire sur les principes du calcul différentiel et de celui des variations.
- 9 * Modèle de nouvelles tables arithmétiques, trigonométriques et nautiques, et démonstration de leur usage. Avec ces tables on réduit les multiplications à des sommes, les divisions à diminutions, etc.; le tout n'usant pas de nombres artificiels, et ne compliquant pas les calculs.
10. Réflexions sur ce que l'auteur appelle les *dilatations* des diamètres de la lune, produites par la Paralaxe.
- 11 = Mémoire sur le langage mathématique.

Marine.

- 12 = Une partie de l'Éphéméride nautique de 1795, et celles de 96, 97 et 98, déduites de la Connaissance des temps, et additionnées, avec des mémoires: 1° sur le calcul de la latitude, soit par la méthode de Douwes, soit par celle que l'auteur appelle des projections orthographiques, soit en combinant la théorie des *maxima* et *minima*, avec l'observation de hauteurs voisines à la méridienne; 2° sur le calcul de la longitude, ou par la méthode de M. de Borda, imprimée pour la première fois en portugais, si je me le rappelle bien; ou en calculant les éclipses des étoiles et des planètes par la lune, à la manière des distances.
13. Mémoire sur le calcul de la latitude dans les différentes circonstances où le navigateur peut se rencontrer.
14. *Idem* sur celui de l'heure. *Idem*.
15. *Idem* sur celui de la variation. *Idem*.
- 16 * — *Idem* sur celui de la longitude. *Idem*.
- 17 = *Idem* sur les instrumens de réflexion.
- 18 = *Idem* ayant pour principal objet l'hydrographie brésilienne, et plus particulièrement les travaux de M. Roussin sur cette hydrographie.
- 19 * — Trois Mémoires sur la Tactique navale, où l'on propose un ordre nouveau ainsi que des évolutions, quel que soit l'ordre adopté: encore on démontre la réduction de toutes les évolutions à une seule; et aussi

celle-ci réduite à la résolution d'un triangle dans lequel on connaît deux côtés et l'angle compris (*b*).

- 20 * — Mémoire pour déterminer la grandeur et l'éloignement fixe ou variable des objets sur mer. Dans ce mémoire, on redresse un article de la Tactique de M. Ramatuelle.
- 21 * — Système de signaux pour la communication de tous les vaisseaux les uns avec les autres et avec la terre, praticable dans toute son étendue, en tous les temps, lieux, occasions et ordres (*c*).
- 22 * — Règlement et Dictionnaire pour l'exécution du système (*c*).
- 23 * — Essai sur l'organisation et le régime de la marine portugaise.
- 24 * — Réflexions sur le même objet.
- 25 * — Quelques traits analytiques sur le décret d'abolition de l'Amirauté.
- 26 * — Mémoire tendant à prouver que la composition d'une ordonnance pour la marine portugaise doit être très-avantageuse.
- 27 * — Mémoire sur le besoin de finir cette composition le plus tôt possible.
- 28 * — Deux mémoires pour la composition du règlement général de la marine.
- 29 * — Deux Mémoires sur la restauration de la marine portugaise.
- 30 * — Essai d'une comparaison de la marine de Portugal avec celle de Suède.
- 31 * — Invitation à ses collègues et à ses camarades pour les prier de s'occuper avec lui à résumer tous les écrits maritimes en un seul, qu'on aurait intitulé: *Bibliothèque de l'Officier de la marine royale*; et qu'on maintiendrait au courant des connaissances navales en y ajoutant successivement les numéros d'un journal encyclopédico-maritime, dans lesquels on publierait les progrès ultérieurs de ces connaissances. (1810, à Rio-Janeiro.)
- 32 * — Discours prononcé dans la première séance, qui a eu lieu dans la bibliothèque des Gardes de la marine, après l'invitation mentionnée.
- 33 * — Mémoire sur l'objet de la même invitation, lu dans la deuxième séance.
- 34 = Mémoire pour l'histoire du grand marquis de Pombal, en ce qui concerne la marine; avec des notes sur les temps antérieurs et postérieurs, où l'on traite particulièrement des parties littéraire et administrative.
- 35 * — Discours prononcés dans les séances d'ouverture de l'Académie royale des Gardes de la marine, en 1800, 1801, 1802 et 1803. On y a traité de l'histoire de cet établissement, de son utilité et des améliorations dont il avait besoin.
- 36 * — Notions sur la législation navale portugaise, jusqu'en 1820.
- 37 * — Corrections, perfectionnemens et additions aux notions précédentes.
- 38 * — Continuation des notions jusqu'à la fin de 1831.
- 39 * — Mémoires sur les blocus et les prises.
- 40 * Éloge historique du seigneur infant Don Pierre-Charles, amiral-général.

- 41 * — Mémoire sur la défense du port de Rio-Janeiro.
42 * — *Idem* sur celle du Tage.

Littérature.

43 = Discours prononcés dans les séances publiques de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, contenant l'histoire littéraire de cette Académie depuis sa fondation.

44 * — *Idem*, destiné à être lu dans la séance de 1826.

45 * — Mémoire pour activer, dans ladite Académie, la commission chargée d'encourager l'industrie portugaise, et réponse aux censures relatives à cette affaire.

46 * — Essai d'un Éloge du seigneur Don Jean VI.

47 = Éloge du P. Théodore d'Almeida.

48 + Mémoire sur la Pasigraphie.

49. Lettre sur ce qu'on a publié à propos de ce Mémoire.

50 * Rêveries constitutionnelles, suivies de quelques réflexions de la raison et de l'expérience : publiées au commencement de janvier 1821.

51 * — Quatre Mémoires pour l'histoire de la soi-disant Régénération portugaise en 1820.

52 * Tableau synoptique des nations et des hommes, pour les définir *ex fructibus eorum, et vice versa*. On

y traite encore de l'art de donner aux paroles leur véritable sens.

53 = Mémoire sur le Résumé de géographie politique du Portugal, publié par M. Bory de Saint-Vincent.

54 * — Diversions métriques et dramatiques.

55 * Les Trois Psautiers et leur complément, c'est-à-dire 71 psaumes, 4 hymnes et 7 cantiques, traduits en rythme : ce qui complète cette espèce de traduction du Psautier de David en portugais.

56 * — Tableau du commerce de Rio-Janeiro.

57 * — Lettre pour prouver qu'en 1828 on n'avait pas encore besoin d'augmenter la recette publique avec de nouveaux tributs ou de nouveaux emprunts, pour faire face aux dépenses désignées par le ministre des Finances (d).

Manuscrits.

Une Géométrie élémentaire.

Tout le calcul pour les tables n° 9.

Presque finies celles dont le modèle a été publié dans le n° 16.

Le Testament politique.

Tableau systématique de la législation criminelle contenue dans l'*Ordenação* portugaise, etc.

NOTES.

(a) * Signifie imprimé aux frais de l'auteur ; — distribué *gratis* généralement ; = publié par l'Académie royale des sciences de Lisbonne ; + imprimé aux frais et par ordre du gouvernement. Le reste a été publié dans le journal de Coimbre.

(b) L'ouvrage de Clerk et les grands combats maritimes de nos jours, ayant rendu évidente la faiblesse de l'ordre de bataille dans une ligne, on a proposé la généralisation de celle en deux lignes avec les vaisseaux de l'une par le travers du milieu des intervalles de ceux de l'autre : cet ordre a renfermé dans Dunkerque le très-célèbre Jean-Bart, jusqu'au moment où il employa, pour pouvoir sortir, le stratagème que tout le monde connaît.

Tous les cinq ordres anciens ont été réduits à celui-ci, en préférant l'alignement dans les lignes de bouline avec le cap où besoin sera ; mais toujours en sorte qu'en serrant le vent on soit dans l'ordre de combat, sans virer, ou après avoir viré de bord.

On pourra élargir les distances dans la marche ; on les raccourcira aisément quand on le voudra.

Lorsqu'on traitera de convoier, on rangera les navires du commerce entre les deux lignes, en séparant ces lignes convenablement, ainsi que les vaisseaux de guerre dans chaque ligne : quelques frégates ou quelques bricks pourront naviguer dans les positions plus avantageuses, pour faire des découvertes, pour porter des ordres ou des secours, pour donner la chasse à ceux des navires du commerce qui chercheront à s'évader, ou à ceux qu'on verra et qu'on voudra examiner.

Lorsque l'ennemi nous demandera, les navires du commerce (excepté le cas de *sauve qui peut*, et celui de les détacher sous l'escorte de quelque vaisseau de guerre) auront à naviguer de l'autre côté des lignes ; et ces lignes se rapprocheront pour combattre.

Il est à considérer que dans l'ordre en deux lignes,

les vaisseaux de guerre non-seulement pourront se secourir mieux et avec plus de promptitude, mais encore offrant le double du feu dans le même espace, ne pourront être combattus avec avantage que par une force ou double, ou presque double, qui vous environne, si cette force n'adopte pas le même ordre ; ce qui ne doit pas être indifférent pour quiconque est inférieur dans la marine.

Qu'il doive être presque impossible de couper l'ordre proposé, et d'aborder les vaisseaux par les deux bords, cela paraît de la plus grande évidence ; et encore, 1° que dans le cas de l'environnement, les avantages du vent deviennent égaux pour les deux combattans ; 2° que le système d'attaquer l'arrière-garde avec un grand nombre de vaisseaux ne peut pas être si avantageux dans les deux lignes que dans une seule.

Avec les deux lignes et avec une, on exécute la contre-marche et les conversions ; l'auteur, après avoir montré la meilleure manière de faire les conversions, préfère en général celles qui tournent sur le centre.

Dans tous les cas, il réduit l'exécution d'un mouvement quelconque à la plus grande simplicité ; et, suivant son système, la réussite des mouvemens n'est point subordonnée à l'intelligence plus ou moins parfaite dans tous les commandans des vaisseaux ; car il suffit que deux aient cette intelligence parfaite, les autres n'ayant qu'à conserver les alignemens et les distances ordonnées par le chef.

Enfin l'auteur réduit toutes les évolutions à une seule, et celle-ci à la résolution d'un triangle : soit que l'on conserve les distances, soit qu'on doive les altérer.

(c) En rapportant les signaux à la numération décimale, comme les Anglais, l'auteur propose : 1° le télégraphe, invention attribuée à M. Chappe, mais qu'on trouve dans le *Mirabilia artis*, de Scoto ; 2° les corps

ronds, parce que leur figure paraît toujours la même, quel que soit le point d'où on les observe; 3° les pavillons, les coups de canon et les lumières.

L'auteur décrit le télégraphe qu'il juge préférable, et qu'on peut établir dans le lieu du vaisseau qui doit être vu avec le plus de clarté par les individus auxquels on veut adresser des signaux. Après il mentionne l'usage de deux vergues supérieures, ainsi que l'usage d'une des vergues les plus élevées combinée avec un pavillon.

On a arrangé les corps ronds de sorte que chacun d'eux est très-différent des autres, étant tous d'ailleurs les plus simples et les plus légers qu'on ait pu imaginer: de plus on les a construits de manière que chacun d'eux doit donner au vent le moins de prise.

Les pavillons ont été arrangés de façon que chacun ressemble à deux pavillons unis, dont l'un de couleur claire et l'autre foncé: car de cette manière le système des couleurs se trouve simplifié le plus qu'il est possible; et lorsque les pavillons se projettent sur un fond, la partie claire se montrera bien, et décèlera l'autre, si le fond est obscur; et ce sera précisément le contraire pour le fond clair.

Aussi l'auteur propose des pavillons tels, qu'on peut les distinguer alors même qu'ils ne flottent point.

Malgré ces précautions, il peut arriver que la grande distance ou l'obscurité du temps rende les deux couleurs imperceptibles; pour ces cas particuliers on a proposé le système appelé par les Anglais *signaux de distance*, mais plus simple que celui dont ils ont fait usage en 1808, car on n'emploie que deux pavillons et deux cornettes, ou trois cornettes avec un pavillon.

Comme on fait dépendre la valeur des pavillons de l'endroit où ils sont déployés, de même que celle des chiffres dans les nombres, et comme il importe qu'on ne détermine pas d'avance tel ou tel endroit, parce que, par exemple, le vaisseau peut perdre un mât, on a fait disparaître cette difficulté en donnant aux mâts la préférence sur les vergues, et dans les mâts, aux parties les plus élevées, de même que dans les vergues aux parties les plus distantes du mât: lorsqu'on se sert de différentes vergues, on doit donner la préférence aux plus élevées.

Un des perfectionnemens du système proposé consiste dans la suppression du signal qu'on appelait de *reconnaissance*. On le remplace, soit par la réponse à la demande qui a été faite, soit par la répétition du signal; car de cette manière, non-seulement on fera connaître tout de suite si l'on a distingué le signal parfaitement; mais on évitera encore des méprises qui peuvent être assez graves, et des mésintelligences assez désagréables.

Les signaux visibles ne sont pas mêlés à ceux qu'on peut appeler *audibles*, ou *auditifs*; et presque jamais on n'emploie ceux-ci que lorsque les autres ne peuvent pas être vus.

Cependant les coups de canon, et en général les signaux audibles, se rapportent aussi à l'arithmétique décimale, d'où il résulte: 1° que ces signaux audibles disent tout ce qu'on peut dire avec les signaux visibles; 2° que d'après ce système le temps brumeux n'est plus un obstacle à la communication complète de ce qui se trouve dans la partie des réglemens de signaux appelée *signaux de jour*. Ce perfectionnement paraît mériter quelque attention.

Le même système produit le même résultat pour les signaux de nuit faits avec des lumières placées dans des lanternes groupées en sorte que les signaux ne dépendent pas de l'extinction fortuite de quelqu'une des lumières, et qu'ils sont exécutés avec facilité et avec rapidité.

Ensuite l'auteur a traité de la situation la plus difficile: savoir celle du combat dans des temps qui ne permettent point l'usage des signaux visibles: car, dans ce cas, le combat ne permet pas celui des signaux audibles; l'auteur a cherché à remplir le mieux qu'il a pu cette lacune, qui d'ailleurs se fait sentir également aux deux armées combattantes.

On examine aussi le parti qu'on peut tirer des signaux lorsqu'on croit l'ennemi très-proche, et qu'on veut ou le surprendre ou s'en éloigner à son insu.

On a prévu aussi le cas où l'on n'aurait pas à bord les indicateurs des dix chiffres, ainsi que le cas où il est nécessaire de changer la valeur de ces indicateurs.

Le règlement a été composé de manière à faire correspondre les nombres les plus simples au cas de combat; et ainsi de suite, selon l'importance de ce qu'on doit dire, et la rapidité des signaux que l'auteur a jugée convenable.

La division du règlement en chapitres a été faite de manière que le premier chiffre de chaque nombre, dans les chapitres, soit identique, autant que possible; car, de cette manière, il ne sera point nécessaire de changer cette partie du signal quand on ne changera pas de chapitre; et conséquemment on indique le chapitre, on simplifie les signaux, et on les rend plus rapides. On reconnaît les signaux de combat assez facilement, parce que chaque signal se fait avec deux pavillons.

Un dictionnaire des mots ordinaires et des phrases maritimes, avec des numéros indicateurs, sert à faire connaître tout ce qu'on ne trouve pas dans le règlement; et de plus à établir des conversations sur une matière quelconque.

Ces conversations ont été perfectionnées par l'usage des règles de la pasigraphie, du n° 48 du catalogue; on a encore rendu plus rapides ces conversations, et en général toutes les communications, en divisant le dictionnaire en deux parties: dans la première on a mis les monosyllabes et les dissyllabes, ayant pour indicateurs les plus petits nombres; dans la deuxième partie se trouvent les polysyllabes avec les autres numéros.

Enfin on trouve aussi dans le règlement le mode de communication des navires du commerce en mer; celui des télégraphes maritimes sur terre; et celui de tous les vaisseaux avec la terre: en sorte que la supériorité de ces signaux sur ceux de MM. Luscombe semble évidente.

(d) On voit que le nombre des écrits que l'auteur a publiés à ses frais est de trente-sept, et que trente-un de ces ouvrages ont été distribués gratuitement, vingt-trois étant relatifs à la marine.

(e) Le dernier manuscrit, déjà très-avancé, est intitulé: Portugal, en mappes, cartes, plans et dessins.

Paris, 21 décembre 1833.

D.

